

**NOTE DE CADRAGE**  
**LIVRETS SCOLAIRES- DOSSIERS DE FORMATION-DOSSIERS DE CONTRÔLE**  
**CONTINU**  
**UNITES CERTIFICATIVES DE LANGUES VIVANTES ETRANGERES**

Mesdames, Messieurs,

Vous serez amenés, dans les jours à venir, à compléter les livrets scolaires ou les dossiers de formation ou les dossiers de contrôle continu de vos élèves /apprentis. Les conditions exceptionnelles de cette opération cette année nous invitent, en référence à la note de service parue au BO n° 23 du 4 juin 2020, à préciser quelques points.

**A. À qui va s'adresser ce livret ?**

- aux candidats qui en prendront connaissance avant transmission aux centres de délibération, et de ce fait à leurs familles ;
- aux membres du jury de délibération finale académique.

**B. Quelles informations règlementaires doivent être portées à la connaissance des candidats et du jury ?**

- Une indication qui précise la nature de la note : contrôle continu (année scolaire 2019-2020) ou CCF, ou, à titre exceptionnel, combinaison des deux.

Vous trouverez ci-dessous les différentes situations pour les langues vivantes, en fonction des diplômes préparés :

Nature de la note	Public concerné
Note de CCF	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Candidats de Terminale Bac pro, BMA et BP ayant passé le CCF avant la fermeture des établissements.</li> <li>2. Candidats de deuxième année de CAP (épreuve obligatoire uniquement) ayant passé les 2 épreuves de CCF.</li> <li>3. Candidats de deuxième année de CAP (épreuve obligatoire uniquement) ayant passé une seule des 2 épreuves de CCF lorsque la note obtenue correspond à leur niveau.</li> </ol>
Note de contrôle continu	Candidats de Terminale Bac pro, BMA et BP n'ayant pas passé le CCF.
Combinaison d'une note de CCF et de la note de contrôle continu	Candidats de CAP comprenant une épreuve de LV obligatoire et n'ayant passé qu'une seule situation d'évaluation en CCF. A titre exceptionnel, si la note obtenue à la situation d'évaluation ne reflète pas le niveau de l'élève, elle peut être complétée par la note de contrôle continu. Sont également concernés les

	candidats au bac pro dont le diplôme intermédiaire est un CAP comprenant une épreuve de LV obligatoire.
--	---

La note qui sera reportée sur le livret scolaire ou le dossier de contrôle continu doit rendre compte du degré d'acquisition des compétences langagières des candidats au regard du niveau attendu.

→ Une indication chiffrée sur les notes ou moyennes ayant contribué à la constitution de la note de contrôle continu.

→ Une appréciation correspondant à la synthèse des observations portées sur les compétences du candidat, qui éclaire sur l'évolution de ses résultats, les connaissances et le niveau de compétence atteint. Elle peut inclure une information permettant de contextualiser la moyenne et qui peut expliquer, le cas échéant, une modalité particulière d'évaluation, nuancer une moyenne, « surtout si elle est considérée comme peu représentative des qualités du candidat » (note de service parue au BO n°23 du 4 juin 2020).

#### Cas particuliers des **épreuves facultatives** :

- Epreuve facultative de LV : l'épreuve est **annulée**, aucune note ne lui est attribuée. Néanmoins, les compétences et connaissances acquises au titre de la préparation de ces épreuves peuvent être valorisées dans le livret ou dossier de contrôle continu au titre des appréciations littérales et en particulier pour souligner l'engagement des candidats.
- Unité facultative de mobilité : l'épreuve est **annulée**. Cependant, « les candidats ayant effectué des mobilités ou les ayant préparées pourront faire l'objet de valorisations au titre de plusieurs unités (par exemple en langues vivantes, en français, au titre des périodes de formation en milieu professionnel) » (note de service parue au BO n°23 du 4 juin 2020).
- Epreuve spécifique de section européenne : l'épreuve orale spécifique de langue étant annulée, **la possibilité d'obtenir la mention section européenne est néanmoins maintenue**. La note est constituée par la moyenne des notes obtenues pour la langue vivante de la section et pour la discipline non linguistique enseignée au cours de l'année.  
L'épreuve facultative de langue étant supprimée à la session 2020, elle ne se substitue pas à l'épreuve d'évaluation spécifique.
- Qualification Langue Vivante (BEP intermédiaire) : peut être délivrée aux candidats qui en ont fait la demande à leur inscription à l'examen. Dans le contexte de l'examen pour la session 2020, la qualification en langue vivante peut être délivrée soit, lorsqu'elle a pu être mise œuvre, à partir des évaluations en contrôle de cours de formation prévues par l'arrêté, soit à partir des notes et appréciations au titre du contrôle continu portées au livret ou dossier de contrôle continu.
- Attestation Europro (créée par arrêté du 16.04.2002, **à ne pas confondre avec l'attestation MobilitéPro**) : dans le cas où les élèves auraient effectué le stage ou la période de formation en milieu professionnel permettant l'évaluation attendue mais que celle-ci n'aurait pas pu être mise en place du fait des conséquences de l'épidémie de Covid-19, les établissements pourront procéder à son évaluation jusqu'au 31 octobre (note de service parue au BO n°23 du 4 juin 2020).

## **C. Comment renseigner le livret scolaire / dossier de formation / dossier de contrôle continu en langues vivantes ?**

### **1. Déterminer la note :**

Seules sont prises en compte les notes attribuées avant la fermeture des établissements.

Pour le contrôle continu : la note de contrôle continu portée au livret ou dossier correspond à la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles. Elle s'appuie sur les évaluations réalisées en cours de formation au regard des compétences ciblées par l'unité certificative. Pour autant, les autres activités langagières travaillées et/ou évaluées peuvent être mentionnées dans l'appréciation, à plus forte raison si un candidat relevant d'une situation particulière (handicap notamment) n'a pas été en mesure de rendre des productions orales.

Pour rappel, voici, pour chacun des diplômes et pour les différentes voies de formation possibles (CFA, GRETA, lycées), les activités langagières visées :

Diplôme concerné	Niveau CECRL visé		Activités langagières évaluées à l'examen
	LVA	LVB	
Baccalauréat professionnel (épreuve obligatoire)	B1+	B1	-expression orale en continu -expression orale en interaction -compréhension écrite
Brevet Professionnel BMA (épreuve obligatoire)	B1+		-expression orale en continu -expression orale en interaction -compréhension écrite
CAP (épreuve obligatoire en CCF)	A2		-compréhension de l'écrit -expression écrite -compréhension de l'oral - expression orale
CAP (épreuve obligatoire ponctuelle orale)	A2		-expression orale en continu et en interaction

### **2. Pistes pour construire l'appréciation :**

L'appréciation qui accompagne la note se doit d'être factuelle, explicite et compréhensible par tous (élèves, familles et membres du jury). Pour ce faire, il peut être opportun de :

- rappeler le niveau du CECRL exigible pour le diplôme concerné : A2, B1+, B1 (LV2) ;
- mentionner le niveau du CECRL atteint par le candidat dans les activités langagières évaluées pour permettre de le situer au regard des exigences de l'épreuve ;
- mettre en valeur les éventuels progrès accomplis même si le niveau visé n'est pas atteint et indiquer, le cas échéant, les difficultés notables non surmontées ;
- mentionner le cas échéant la participation du candidat à une PFMP à l'étranger (il est également envisageable de mentionner son implication dans la préparation d'une PFMP qui n'aurait pu être effectuée en raison des circonstances sanitaires) ou son investissement en classe lorsque celui-ci est particulièrement notable et/ou dans des projets impliquant des langues vivantes.

Vous pouvez également vous appuyer sur plusieurs documents déjà existants tels que les grilles d'évaluation officielles des épreuves (notamment la partie "intelligibilité et recevabilité linguistique"), les tableaux synthétiques des descripteurs des activités langagières présents

dans le programme de 2019 (B.O. spécial du 11 avril 2019), ainsi qu'éventuellement le volume complémentaire du CECRL

**Nous vous invitons à conserver tous les éléments (grilles d'évaluation – positionnement CECRL...) qui permettent de pouvoir justifier la manière dont la note portée a été calculée.**

Nous restons à votre entière disposition, n'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.

Avec nos meilleures salutations,

Evelyne DARD



Rémy CORTELL



IEN-EG allemand-lettres

Aurore Cortes-Cheyron  
IEN espagnol lettres



Josiane Tomko, IEN-EG anglais lettres

